



Mai 2017 - n°8

FRANQUEVILLE SAINT-PIERRE

.com

3 & 4 Juin

Place des Anciens
Combattants

Accrovoile
Campement
de Flibustiers
Exposition
Spectacles

Accès Libre

ORGANISÉE PAR



FRANQUEVILLE
SAINT-PIERRE

La Franquevillade chez les pirates !



ACTUALITÉS

Finances
Élections 2017
Tranquillité vacances :
mode d'emploi.

P.4

SCOLARITÉ SOLIDARITÉ

Rentrée scolaire
2017-2018
Actions du CME

P.6

DOSSIER

Solidarité et
Renouvellement
Urbain : obligations
et perspectives

P.10

TRAVAUX URBANISME

ZAC du Val aux Daims :
lancement de la
procédure d'enquête

P.14

VIE LOCALE

Franquevillade
chez les pirates :
demandez le programme !
Feu de la Saint Jean

P.16

Édito



Philippe Leroy
Maire de
Franqueville
Saint-Pierre

La Commune vit un moment important pour son avenir avec le projet d'aménagement du « Val aux Daims ». Après avoir choisi comme aménageur la société NEXITY Foncier Conseil, le Conseil municipal a demandé à celui-ci de mener à ses frais, les études nécessaires à l'établissement du dossier. Madame la Préfète vient d'être sollicitée pour déclarer l'utilité publique à ce projet. En effet, notre premier devoir est de trouver les moyens de répondre à nos obligations vis-à-vis de la loi SRU en matière de logements sociaux. Sans l'apport important de la ZAC du Val aux Daims dans ce domaine, la Commune pourrait se trouver lourdement pénalisée par l'Etat. Le nouveau quartier du « Val aux Daims » permettra également de répondre à d'autres attentes de la Commune tel l'accueil de nouveaux habitants ainsi que le fait de bénéficier des finances dues à ce nouveau développement (voir p. 14). Les Franquevillaises et les Franquevillais auront à se prononcer lors d'une enquête publique au cours de laquelle se tiendra une réunion ouverte à tous et je compte sur vous tous pour apporter votre soutien à ce projet essentiel pour poursuivre la belle évolution de notre Commune.

Bien à vous.

Philippe LEROY, Maire

VIE ASSOCIATIVE

L' Amicale

L'Amicale des maires du Plateau Est de Rouen rassemble les maires des 15 communes qui précédemment formaient le Canton de Boos. Après le redécoupage de façon politique des cantons lors des dernières élections départementales, les maires du plateau ont décidé de maintenir la géographie de l'ancien canton pour configurer l'Amicale des maires. L'Amicale se trouve donc implantée sur le même bassin de vie, mais à cheval sur deux cantons.

PRÉSENTATION

Une association au service des communes



Les Maires de l'Amicale réunis en soutien des victimes des attentats et en mobilisation contre le terrorisme.

L'Amicale regroupe les communes

d'Amfreville la Mivoie, Belbeuf, Bonsecours, Boos, Fresne le Plan, Franqueville-Saint-Pierre, Gouy, La Neuville Chant d'Oisel, Le Mesnil-Esnard, Les Authieux sur le Port-Saint-Ouen, Mesnil Raoul, Montmain, Quévreville la Poterie, Saint Aubin-Celloville et Ymare.

Le but de l'Association est de créer des liens entre ses membres par des contacts réguliers et d'étudier les problèmes municipaux et intercommunaux intéressant le Plateau et par voie de conséquence, de promouvoir les réalisations qui pourraient en découler.

Composition du bureau de l'Amicale :

Président : Philippe Leroy
(Franqueville-Saint-Pierre)

Vice-président :

Julien Demazure
(La neuville Chant d'Oisel)

Secrétaire : Philippe Guilliot
(Ymare)

Trésorier : Jean-Guy Lecouteux
(Belbeuf)

Membres du bureau :

Ludivine Haraux (Montmain),
Françoise Tiercelin (Boos).

des Maires

ACTIVITÉS

Les réflexions et actions menées par l'Amicale des Maires



Sept maires pour faire réussir le projet de piscine du Plateau Est

Les principaux sujets échangés entre nous portent notamment sur la reprise des compétences du syndicat des collèges par le Département, les questions de sécurité aux abords du Lycée Galilée, le soutien à « Europe Inter Echanges » et autres associations intercommunales, les relations de partenariat avec la Gendarmerie, le CLIC, SOLEPI, l'aide aux personnes en difficulté, et le projet de piscine intercommunale.

Des exposés avec des intervenants extérieurs ont eu lieu :

Une association reconnue d'utilité publique « EGEE » est venue nous présenter le cadre de la **loi en matière de mises aux normes pour les personnes à mobilité réduite**, des établissements communaux recevant du public (ERP).

L'obligation a été faite aux communes de faire un diagnostic suivi d'un calendrier d'engagements de travaux d'ici 2021 afin d'avoir mis aux normes tous les édifices.

Un représentant de la Préfecture est venu nous apporter quelques réponses aux préoccupations des maires dans le domaine des dotations financières de l'Etat, dotation globale de fonctionnement (DGF), subventions spécifiques d'investissement.

Monsieur Pascal MARTIN, Président du Département, est venu exposer en assemblée générale, la situation financière du Département, et la politique de subventions d'investissements mise en place pour soutenir les communes.

La sénatrice Catherine MORIN-DESAILLY a présenté les atouts et dangers de la nouvelle loi NOTRe, ayant pour objet la réorganisation des collectivités locales et de leurs compétences.

La coordinatrice du CLIC, Stéphanie LEMERCIER, a développé devant les maires, l'action du Centre Local d'Information et de Coordination, situé à Boos.

Ce service aux Séniors s'étend sur le secteur de l'Amicale. Le CLIC cherche à répondre au mieux, en relation avec les communes, les assistantes sociales, les partenaires professionnels médicaux et paramédicaux, aux difficultés rencontrées. Une réunion s'est tenue ensuite avec les adjoints aux maires concernés par les affaires sociales.

La Gendarmerie de Boos est venue échanger avec les maires, sur la situation et les réponses à une meilleure sécurité en matière routière, cambriolage, délinquance et prévention d'éventuelles actions terroristes. **Les maires ont souligné ainsi leur partenariat avec les services de police, gendarmerie et pompiers.** Un exposé a été présenté sur l'importance de la vidéo-protection.



Une visite du Sénat a été organisée par Madame Catherine MORIN-DESAILLY, sénatrice.

ADMINISTRATION

Nouvelle modalité de délivrance des cartes d'identité



Depuis le 2 mars 2017, la demande de carte nationale d'identité ne peut plus s'effectuer en Mairie de Franqueville-Saint-Pierre.

En effet, le plan «Préfecture nouvelle génération» prévoit que pour tout dossier de carte nationale d'identité, l'instruction doit être faite dans des

mairies habilitées, possédant une station biométrique au même titre qu'un passeport. Dorénavant, pour demander ou renouveler sa carte d'identité, vous devez faire votre demande en ligne et vous rendre au guichet d'une mairie, muni de votre numéro de demande et des pièces justificatives. L'agent du service d'état-civil aura juste à vérifier l'exactitude des informations préalablement renseignées par le demandeur et à recueillir vos empreintes digitales.

Liste des mairies habilitées dans la rubrique « Mairie » du site internet de la ville : www.franquevillesaintpierre.com

SÉCURITÉ

Opération « Tranquillité vacances »



En cas d'absence pendant les vacances scolaires, les services de la police municipale ou de la gendarmerie

peuvent, à votre demande, surveiller votre domicile ou votre commerce au cours de leurs patrouilles quotidiennes. Avant votre départ, inscrivez-vous en Mairie auprès de la police municipale ou de la brigade de gendarmerie de Boos.

Formulaire en téléchargement sur le site internet de la ville : www.franquevillesaintpierre.com rubrique « Informations pratiques - Sécurité ».

ÉLECTIONS

Résultats de l'élection présidentielle à FSP

1^{er} tour Franqueville-Saint-Pierre

E. Macron 28,61% - F. Fillon 25,57%

2^e tour Franqueville-Saint-Pierre

E. Macron 73,56% - M. Le Pen 26,44%

Résultats complets disponibles sur le site internet de la ville www.franquevillesaintpierre.com

Dates des élections législatives

1^{er} tour :

Dimanche 11 juin 2017

2^e tour :

Dimanche 18 juin 2017

SERVICES

Ça bouge !

INSTALLATIONS

ALPHA'RENOV76

Christophe Bidault

12 rue Jehan Ango

Tél : 06 50 20 09 36

Tous travaux de bâtiment, de rénovation, d'entretien et d'aménagements intérieurs et extérieurs.

H.M.I. OLAN

Salomon Hachemi

200 rue de Belbeuf

Tél : 06 25 21 51 36

Dessinateur maison, plans 2D et 3D. Permis de construire, déclaration préalable, extension, rénovation, météré, agencement intérieur, chiffrage de projet, suivi de projet.

DOCTEUR ORIANE PARENTE

350 rue de la République

Tél : 02 35 80 22 09

Médecin généraliste au Cabinet des docteurs Luquet et Leboucher.

DOCTEUR ALEXANDRE AUGÉARD

94 rue Thomas Cossard

Tél : 02 35 80 00 53

Chirurgien-dentiste.

CENTRE EQUESTRE « ALISA »

990 rue Alexandre Saas

Tél : 02 35 23 77 79

Équitation traditionnelle, cours pour petits et grands, obstacle, dressage, hunter, passage de galops, equifun, poney games, voltige, balade.

SOLANGINE DÉCORATION

Plade des Forrières

Ouverture des portes du nouveau magasin de décoration de Sandrin Goujard, le 20 juin 2017.

CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE

TRAITEUR DE L'ÉGLISE

« CHARLIE & CIE »

109 rue de la République

Changement de propriétaire. Brasserie et traiteur.

Tél : 02 35 80 19 95 - 06 03 70 40 74

FINANCES

Résultats financiers 2016

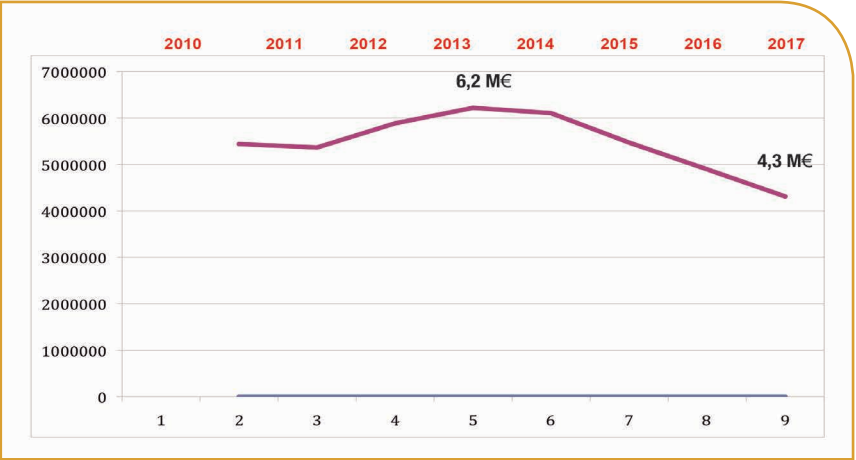
Maintenir la rigueur pour préparer l'avenir

	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	Total
Excédent Disponible	362 662 €	664 538 €	445 636 €	434 221 €	192 377 €	465 989 €	1 198 460 €	3 763 883 €
Rbt Emprunt	-582 555 €	-634 227 €	-479 664 €	-558 813 €	-614 957 €	-626 782 €	-633 561 €	-4 130 559 €
Dotations aux Amorts	167 903 €	187 296 €	191 519 €	184 676 €	174 822 €	159 334 €	185 969 €	1 251 519 €
Épargne Disponible	-51 990 €	217 607 €	157 491 €	60 084 €	-247 758 €	-1 459 €	750 868 €	884 843 €

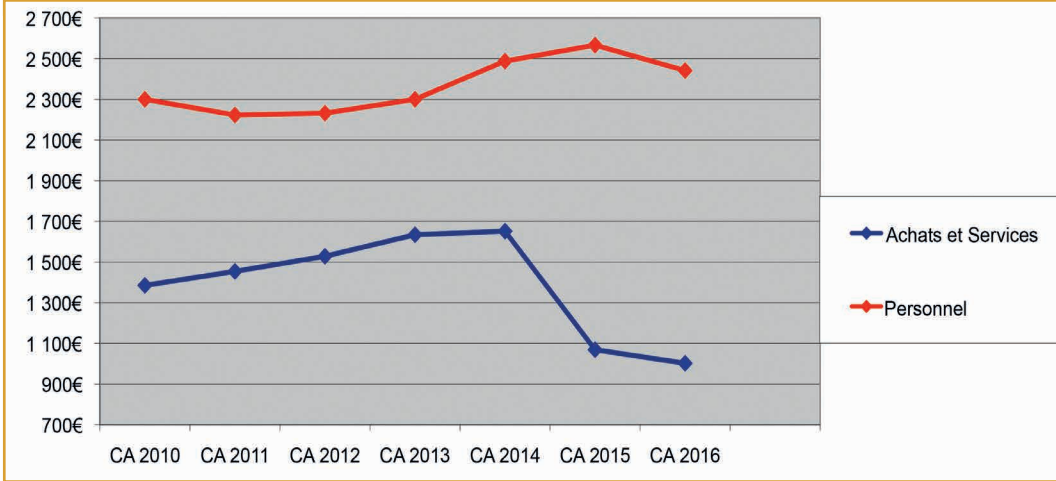
Mandat 2010-2016
Chiffres clés



Montants des emprunts à rembourser



Charges Fonction.	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	
Achats et Services	1 385 229 €	1 453 884 €	1 528 232 €	1 634 213 €	1 651 567 €	1 068 714 €	1 002 070 €	-6.24%
Personnel	2 299 839 €	2 222 951 €	2 231 852 €	2 300 104 €	2 487 803 €	2 566 525 €	2 441 300 €	-4.88%
Autres Charges	363 717 €	364 318 €	436 481 €	436 048 €	460 002 €	454 137 €	445 157 €	-1.98%
Total	4 048 785 €	4 041 153 €	4 196 565 €	4 370 365 €	4 599 372 €	4 089 376 €	3 888 527 €	



Évolution des charges de personnel et des achats de services

BUDGET 2017

Conformément aux engagements pris, **la commune continuera de se désendetter sans recourir à aucun nouvel emprunt.** Les efforts significatifs, engagés dès 2014, pour optimiser et réduire les charges seront poursuivis. Toutefois en 2017, il sera nécessaire de renforcer le personnel des services techniques et administratifs pour répondre aux attentes des habitants et pour entretenir le patrimoine communal. Les associations culturelles et sportives bénéficieront du soutien financier nécessaire à leur bon fonctionnement. **les investissements programmés en 2017 seront autofinancés donc sans aucun recours à des nouveaux emprunts.** L'accent sera mis sur l'entretien du patrimoine mais aussi sur la future maison des associations. **Le mot d'ordre sera « une gestion quotidienne toujours aussi rigoureuse mais préparant l'avenir ».**

RENTÉE SCOLAIRE

Inscriptions 2017-2018



Les enfants déjà inscrits dans les écoles de la commune sont automatiquement réinscrits pour l'année suivante.

Pour les autres, **il convient de se rendre dans un premier temps au service scolaire de la mairie** (sur rendez-vous au 02 35 80 20 39). Les parents pourront ensuite inscrire l'enfant à l'école en respectant, pour les maternelles, l'école indiquée par les services de la mairie.

La rentrée des classes aura lieu le lundi 4 septembre 2017.

Les horaires de rentrée seront communiqués par les établissements scolaires :

- **École maternelle Petit Poucet :**
02 35 79 88 95
Directrice : Gaëlle Vincent
- **École maternelle Louis Lemonnier :**
02 35 80 91 31
Directrice : Brigitte Mauger

- **École élémentaire Louis Lemonnier :**
02 35 80 23 92
Directeur : Cyril Dumont

Le calendrier scolaire 2017-2018 sera consultable sur le site internet de la ville d'ici fin juin 2017 (sous réserve de modification)

www.franquevillesaintpierre.com
(Dans la rubrique écoles)

KERMESSES

Calendrier des prochaines kermesses dans les écoles :

- Maternelle Petit Poucet :**
Samedi 13 mai de 14h à 17h
Élémentaire L. Lemonnier :
Samedi 10 juin de 14h à 18h
Maternelle L. Lemonnier :
Samedi 17 juin de 14h à 17h

LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Madame Thomas, diététicienne chez Défi Restauration (notre prestataire), à la demande de la Commune, est intervenue dans les classes afin de **sensibiliser les enfants au gaspillage et à l'équilibre alimentaire**. Pour les maternelles, elle a réalisé un jeu avec des images d'aliments sains et de déchets.

SÉCURITÉ

Exercices de **sécurité** et de **prévention**



Prévention avec la Police Municipale

EXERCICE D'ÉVACUATION DU CAR SCOLAIRE

Pour se rendre à l'école, des enfants fréquentent régulièrement le service de ramassage scolaire mis en place par la Commune. Afin de sensibiliser les encadrants et les élèves, la Ville et le prestataire, la société Auzoux Voyages, ont organisé un exercice d'évacuation. L'animateur a défini les rôles de chacun, enseignants, ATSEM, encadrants et enfants lors de la montée, de la mise en place et lors d'une évacuation d'urgence. Il a également expliqué le matériel nécessaire installé dans le véhicule dont le chauffeur a l'obligation de se servir en cas de besoin : trousse de secours, extincteurs, marteaux brise-vitre, gilet fluorescent...

EXERCICE INCENDIE DANS LES CANTINES

Un deuxième exercice d'évacuation incendie a eu lieu dans chacun des restaurants scolaires.

La bonne organisation et la bonne gestion des différents intervenants (agents municipaux, intervenants périscolaires, équipes enseignantes) ont fait que les enfants ont évacué les lieux avec ordre et efficacité.

PRÉVENTION ROUTIÈRE À L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE AVEC LA POLICE MUNICIPALE

Comme chaque année, la Police Municipale éduque les enfants de l'école élémentaire Louis Lemonnier à la sécurité routière en leur apportant les notions nécessaires pour se déplacer en toute sécurité à pied et à vélo.

ANIMATIONS ANIMATIONS

C'est la fête dans les écoles !



Le carnaval des enfants de l'école maternelle du Petit Poucet

Comme chaque année, dans les maternelles Louis Lemonnier et Petit Poucet, le carnaval a mobilisé petits et grands sur le choix et la confection des déguisements qu'ils ont portés avec fierté.



Le carnaval à l'école maternelle L. Lemonnier

D'autres animations se sont également déroulées pour le plus grand plaisir des

élèves dont le spectacle de danse de la classe de Monsieur No à l'école maternelle Louis Lemonnier et le traditionnel rendez-vous des rencontres chantantes départementales « Eclats de voix 2017 » avec les enfants de l'école élémentaire Louis Lemonnier.



Les rencontres chantantes

TRAVAUX

L'entretien des écoles

La municipalité poursuit son programme d'entretien dans les trois écoles de la Commune.

Plusieurs travaux ont été entrepris :

- Une installation supplémentaire a été effectuée pour relier les alarmes confinement des écoles et la cantine du groupe Lemonnier.
- À l'école élémentaire Louis Lemonnier : changement de toutes les serrures, acquisition et installation de vidéoprojecteurs et écrans muraux.

- À l'école maternelle Louis Lemonnier : pose d'un film occultant sur les fenêtres visibles de la rue et changement de toutes les serrures.
- À l'école maternelle Petit Poucet : remplacement du portail. Autres travaux prévus : construction d'un local pour stocker les produits ménagers et d'un vestiaire pour le personnel, travaux d'accessibilité aux personnes handicapées (loi AD'AP), rénovation de la toiture, changement des menuiseries, éclairage LED, réfection de la cour.

CENTRE AÉRÉ

Il est temps de s'inscrire !



L'activité Tir à l'Arc de la base de loisirs

PROGRAMME ÉTÉ 2017 :

Mini camps du 24 au 28 juillet pour les CE2/CM1/CM2 et du 31 juillet au 4 août pour les collégiens.

- **Lieu :** la base de loisirs de la Varenne (à côté de Dieppe).
- **Activités :** VTT, escalade, Buble foot, Catamaran, Tir à l'arc, Paddle.
- **Organisation :** 12 enfants, 2 animateurs, logement sous tente.
- **Tarif :** 150 €

Attention, places limitées.



Les jeunes du Club des ados

NOUVEAUTÉ : « Le Club des ados »

Un club réservé à tous les ados a été créé et il fonctionne pendant les petites et grandes vacances. Un espace leur a été spécialement réservé et des activités programmées à l'avance que l'on peut suivre sur leur page Facebook « Bonjour Club des ados ».

CONTACTS & INFORMATIONS :

Directrices : Céline Proux et Marion Robert. Tél : 06 45 25 65 45

Email :

centreaere.franqueville@gmail.com

Site internet :

<http://centreaerefranquevil.wix.com/centrefsp>

Facebook : centre de loisirs - Franqueville

CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Retour en images sur les actions du CME



Viste de la caserne des sapeurs pompiers avec les CME de Belbeuf et du Mesnil-Esnard

Depuis le mois de janvier 2017, **les élus du Conseil Municipal des Enfants ont poursuivi leurs actions** dans la commune dont certaines en partenariat avec l'association Anim'action comme la chasse aux oeufs. Avec leurs collègues de Belbeuf et du Mesnil-Esnard,

ils ont visité la **caserne des sapeurs pompiers** à Franqueville-Saint-Pierre et participé à des animations sur la **prévention routière**.

Avec la Police Municipale, les élus ont organisé une action de sensibilisation au port de la ceinture de sécurité auprès des automobilistes en leur distribuant un flyer (cf. flyer sur le site internet de la ville : www.franquevillesaintpierre.com - rubrique CME).

Afin de mieux s'approprier l'image de leur commune, le CME, sollicité par l'ACAF, a créé un nouveau logo pour cette association apportant le dynamisme et la vision qu'ils ont du commerce de proximité et de l'artisanat local.



Activité sur la prévention routière

LES PROCHAINS RENDEZ-VOUS DU CME

Lors des prochains mois, les élus du Conseil Municipal des Enfants ont prévu de participer à de nouvelles manifestations dont celles organisées le 3 juin prochain pour « La Franquevillade chez les pirates », au cours desquelles ils proposeront des jeux.



Ils termineront cette année scolaire 2016-2017 par **le nettoyage de la commune le 24 juin** prochain avant les vacances d'été.

LYCÉE GALILÉE

Propreté des abords, des lycéens impliqués !

Dans le cadre d'un projet initié par leur professeur de SVT sur la gestion des déchets, **les élèves du Lycée Galilée ont sollicité la Ville pour installer des poubelles le long de la route de Belbeuf et les arrêts de bus**. Suite à cette demande, trois poubelles vont être implantées : une à chaque arrêt de bus et une rue de Belbeuf, côté lycée,

peu après le passage protégé qui sera matérialisé près du rond-point proche de la boulangerie. D'autre part, **une demande a également été adressée au Syndicat Intercommunal du Lycée Galilée pour la pose de poubelles supplémentaires sur le parking du lycée**, voire effectuer plus de ramassages dans la semaine. Le projet est à l'étude.

Les élèves du lycée ont également accepté de se joindre à nos jeunes conseillers municipaux pour l'opération nettoyage de la commune du 24 juin. Dans le cadre de cette collaboration, M. Gilles, professeur de SVT au lycée viendra faire un exposé à notre CME sur les conséquences écologiques des déchets abandonnés dans la nature.

PETITE ENFANCE

Le carnaval des tout-petits



Les enfants de la crèche ont fêté le carnaval

Comme chaque année, les enfants de la crèche «Les 3 pommes» ont fêté le carnaval. Accompagnés de l'équipe et de leurs parents, les tout-petits ont défilé dans leurs plus beaux déguisements sur la place des Forrières avant de faire une halte en Mairie. Après avoir été accueillis par Philippe Leroy, Maire, les enfants ont eu droit à une distribution de bonbons avant de poursuivre leur promenade.

SENIORS

Prochaines actions du CLIC



Le Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) gérontologique du Plateau Est de Rouen a pour mission l'accueil, l'écoute, l'information, le conseil et le soutien aux personnes âgées et à leurs familles. Il organise plusieurs actions et conférences tout au long de l'année.

Prochaines réunions le 12 juin 2017, « Médicament générique » et le 18 septembre à 15h à la Halle aux Toiles, « Séniors, soyez actifs après 60 ans ». Places limitées. Informations et inscriptions auprès du CLIC : 02 35 65 02 68

PLAN D'ALERTE D'URGENCE

Le Centre Communal d'Action Sociale de Franqueville-Saint-Pierre tient à jour un registre nominatif destiné à inscrire les personnes âgées de 75 ans et plus et/ou handicapées qui en font la demande.

Ce dispositif permet de mieux cibler les personnes vulnérables et d'adapter les mesures de prévention et de protection lors de situations de risques exceptionnels qu'ils soient climatiques ou autres. Ainsi, en cas de déclenchement d'un plan d'alerte d'urgence, la police municipale ou un élu pourra s'assurer de la bonne santé des personnes inscrites et contacter, si nécessaire, une personne préalablement désignée ou le médecin traitant.

Le formulaire de demande d'inscription - à compléter et à retourner au C.C.A.S. - est disponible en mairie, auprès de l'accueil, ou en téléchargement sur le site internet de la Ville : www.franquevillesaintpierre.com

LA REINETTE

Une course pour la vie
100% féminine



Dimanche 1^{er} octobre, venez marcher ou courir à la Reinette : une course féminine de 7 km en faveur de la lutte contre le cancer organisée par l'Entente Athlétique du Plateau Est (EAPE) et parrainée par l'association Emma. Lors de l'édition 2016, 1850 femmes ont participé à cette épreuve.

DIMANCHE 1^{er} OCTOBRE 2017
12^e édition de « La Reinette »
La Neuville-Chant-D'Oisel
Informations et inscriptions auprès de l'EAPE :
Tél : 06 42 54 91 68
Email : lareinette@gmail.com
Site internet : <http://eape.athle.com>

**DONNER SON SANG,
C'EST DONNER LA VIE !**

Donnez votre
Sang

Si vous avez entre 18 et 70 ans, pesez plus de 50 kilos, n'hésitez plus, venez dans les lieux de collecte effectuer un don de sang, de plasma ou de plaquettes.

Prochaine collecte les lundis 3 juillet et 16 octobre 2017 de 15h à 18h30 à l'Espace Culturel Bourvil, 5 allée Jacques-Offenbach.



LE LOGEMENT SOCIAL Obligations et perspectives

3 questions à Hélène BROHY,

Adjointe au Maire chargée des Affaires Sociales et de la Petite enfance.

Comment faire pour obtenir un logement social à Franqueville Saint Pierre ?

La démarche est simple : il existe un formulaire unique pour faire une demande de logement social. Le formulaire concerne la composition de foyer, les ressources, le type de logement souhaité, la commune souhaitée et le motif de la demande. La demande peut se faire dans toute mairie, pas forcément celle de son domicile ou celle souhaitée, auprès d'un bailleur social ou sur internet. Après enregistrement de la demande, le demandeur reçoit un numéro unique de demande de logement. Ce numéro renvoie à sa demande accessible à l'ensemble des intervenants dans l'attribution des logements : les communes, dont Franqueville Saint Pierre, les bailleurs, la préfecture... La demande est valable 1 an. Passé ce délai, il faut la renouveler. Il ne faut pas hésiter à venir nous rencontrer en mairie (service logement). Nous ferons le point ensemble sur votre situation, vos préférences et le degré de priorité de votre demande pour mieux cibler ce que nous pourrions proposer. En effet, nous ne disposons que de peu de logements sur lesquels nous pouvons proposer des candidats.

Qui décide de l'attribution des logements à Franqueville Saint Pierre ?

L'ensemble des logements sociaux de la commune fait l'objet de réservations, appelées «contingent», en contrepartie de financements lors de la construction. **Il faut savoir que seuls 20% des logements sociaux de la commune sont attribués sur proposition de la mairie.** 30% des logements sont attribués par la Préfecture au profit des fonctionnaires d'Etat et des très défavorisés, personnes sans logement, mal logées ou en situation précaire, femmes victimes de violence. La moitié des logements est réservée aux organismes contributeurs du 1% des entreprises. Si votre employeur cotise au 1% logement, vous pouvez le solliciter pour bénéficier de ce contingent. Pour bénéficier de cette attribution, il faut s'adresser à l'assistante sociale qui enregistre la demande dans un circuit différent. Ainsi, lorsqu'un logement se libère, il faut regarder qui est réservataire. Si ce n'est pas la commune, elle ne peut pas proposer de candidature. C'est la commission d'attribution des logements (CAL), qui attribue les logements. J'en suis membre en tant que représentante de la commune, pour attribuer le logement parmi les 3 propositions du réservataire. Les candidatures doivent correspondre aux conditions de chaque contingent. **Il faut retenir que 80 % des attributions de logements sociaux de la commune ne relèvent pas de proposition de la mairie.**

Comment décidez-vous des personnes prioritaires pour les logements réservés par la mairie ?

J'ai accès à l'ensemble des demandes faites pour habiter à Franqueville Saint Pierre avec la date de la demande, les souhaits, les contraintes. Pour des demandes plus précises, une urgence ou des particularités, il est préférable de nous contacter pour que l'on fasse le point ensemble. Ceci pour éviter de vous proposer un appartement au deuxième étage si vous souhaitez exclusivement un rez-de chaussée par exemple. Nous accordons la priorité des attributions aux Franquevillais, aux enfants de Franquevillais puis familles ayant une attache avec notre commune (emploi, famille,...) tout en tenant compte de l'urgence de la situation de chacun et de l'ancienneté de la demande. De très nombreuses demandes urgentes sont liées aux séparations avec vente du domicile familial ou maintien de la cohabitation impossible. Egalement, le niveau d'exigence pour le logement contribue au délai d'attente. Par exemple, si vous demandez un logement sans exigence particulière, un délai d'attente de plusieurs mois est raisonnable. Si vous demandez une maison individuelle avec jardin et rien d'autre, le délai sera très long car elles se libèrent très peu et sont très demandées. Actuellement, il y a plus d'une centaine de demandes de logements en attente, et aucun logement vacant dans le contingent mairie. Ces demandes sont bien sûr attribuables par d'autres contingents sous conditions.

Quelle sont les obligations de la commune en matière de logement social ?

La loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain) du 13 décembre 2000 impose aux communes de disposer de 20% de logements sociaux. À Franqueville-Saint-Pierre nous sommes à 16,9% de logements sociaux par rapport à l'ensemble des habitations. L'Etat et la Métropole nous imposent un pourcentage de 30% de logements sociaux dès qu'une opération se présente, afin de rattraper notre retard. Pour les communes qui ne respectent pas ces quotas, Madame la Préfète se réserve de prononcer l'état de carence accompagné d'un certain nombre de mesures de sanctions financières et d'urbanisme.

LOGEMENTS SOCIAUX

Le processus d'attribution



L'une des caractéristiques du logement social, c'est qu'un locataire ne peut pas directement signer un bail avec un organisme pour un logement de son choix. **Pour obtenir un logement social, à l'inverse, il faut d'abord en faire la demande.**

Au-delà de ce premier pas, **il faut également répondre à un certain nombre de critères**, le plus important d'entre eux étant de ne pas dépasser un plafond de ressources fixé chaque année selon les régions et la composition du ménage.

Comment est attribué un logement social ? L'attribution d'un logement à un demandeur s'effectue au sein d'une « commission d'attribution » (la CAL). Composée de représentants du bailleur, (y compris un représentant de ses locataires), un représentant de la mairie où se trouve le logement et un représentant de l'Etat. Elle se réunit à intervalles réguliers et examine trois dossiers des candidats répondant aux critères pour chaque logement disponible. Le Préfet est informé de la tenue de la CAL et peut y participer à sa demande.

Le maire peut proposer des candidats en fonction des logements qui lui ont été réservés. L'Etat, sur le contingent préfectoral, peut proposer des candidats qui répondent aux critères des ménages prioritaires. En fonction

des financements qu'ils ont apportés (fourniture du terrain, subventions...), les financeurs (Etat, collectivités, Action logement, anciennement 1 % logement) disposent de quotas d'appartements réservés, qu'ils attribuent aux candidats locataires qui leur en font la demande, en fonction de leur situation familiale, de leurs revenus et de leur état de précarité.

Étape 1 :

Déposez une demande

Sur le site internet : www.demande-logement-social.gouv.fr
Ou au CCAS, en Mairie.

Étape 2 :

Passage en commission d'attribution

En cas de logements disponibles

Étape 3 :

Décision

Notification de l'accord ou du refus
Renouvellement de la demande tous les ans

LA LOI SRU Solidarité et Renouvellement Urbain



L'article 55 de la loi Solidarité et renouvellement urbain (SRU) impose la construction de 20 % de logements sociaux dans les agglomérations concernées.

La loi Egalité et citoyenneté prévoit de renforcer les conditions d'application de la loi SRU en visant spécifiquement les communes dans lesquelles la demande en logement social est forte, mais où l'offre disponible est encore défailante et, a contrario, d'exempter les communes où la situation du marché du logement ne justifie pas le développement d'une offre locative sociale.

Principales mesures :

> Augmenter les moyens donnés à l'Etat pour imposer des programmes de logements sociaux ou leur financement, là où la volonté politique locale est insuffisante. À titre d'exemple, en commune carencée, le préfet pourra obliger la commune à financer toute opération de logement social ou d'intermédiation locative prévue dans le cadre d'une convention conclue entre le préfet et un bailleur social,

> Renforcer les sanctions et leur opérationnalité pour les communes ne respectant pas la loi ,

> Renforcer les pouvoirs de la commission nationale afin de veiller à une application homogène de la procédure de carence sur le territoire.

(www.logement.gouv.fr)

RÉAMÉNAGEMENT

Axe rues de la République et Pierre Corneille



Croisillons rue de la République

Afin de sécuriser au mieux le centre de vie de notre commune (zones commerciales, scolaires, sportives) et les lotissements desservis par les rues de la République et Pierre Corneille, **la Ville en partenariat avec la Métropole réaménage l'axe de la rue de la République et de la rue Pierre Corneille**, très emprunté par les automobilistes.

Il s'agit de permettre une traversée fluide du centre-ville en maîtrisant la vitesse des véhicules. C'est pourquoi, **deux stops vont être installés** aux intersections de la rue Pierre Corneille-rue Gustave Flaubert, et de la rue de la République-rue des Valets.

Plusieurs coussins lyonnais seront également mis en place de manière à sécuriser les passages piétons situés aux abords du groupe scolaire Louis Lemonnier. Une signalisation appropriée rappelle que la rue de la République est en zone 30 entre l'Avenue du Président Coty et la rue des Valets. **Des croisillons en gravillons roses collés au sol ont été appliqués rue de la République**, au niveau du centre commercial. Outre son caractère décoratif, le dispositif a pour effet de faire « lever le pied ». Les croisillons ont été complétés, en amont et en aval, par une signalisation au sol rappelant **la limitation de vitesse à 30km/h donne priorité aux piétons.**

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Halte aux STOP... GRILLÉS



La municipalité est régulièrement saisie de réclamations de riverains se plaignant d'une recrudescence de non-respect des panneaux « STOP ».

La gendarmerie nationale et la police municipale intensifieront leurs contrôles.

NOUVELLE LIMITATION DE VITESSE

La limitation de vitesse actuellement de 70 km/h entre le lieu-dit « Espace Galilée » et le rond-point du SDIS (Pompiers) est passée à 50 km/h.

DISPOSITIF CASSE-VITESSE RUE DU MOUCHEL

Les riverains de la rue du Mouchel se plaignent de la vitesse excessive. En concertation avec la Métropole, la rue va être aménagée pour ralentir les véhicules. Des poches de stationnement en chicane vont être créées. Deux panneaux « Stop » vont également être posés au débouché du Clos Saint-Pierre, donnant la priorité aux véhicules sortant de ce lotissement.

SIVOM

Travaux de rénovation

Il a été créé en 1978 un syndicat à vocations multiples, SIVOM, ayant pour objet :

- l'acquisition de réserves foncières,
- l'acquisition d'équipements sportifs à mettre à disposition du Collège Hector Malot
- la réalisation d'équipements sportifs et socio-culturels.

Les statuts ont été complétés le 5 octobre 2004, avec l'ajout du « gardiennage et de la surveillance des installations », ainsi que la

mise à la disposition des installations au profit des associations de Franqueville-Saint-Pierre et du Mesnil-Esnard.

La contribution des communes aux dépenses de ce syndicat est pour ½ au prorata de la population de chaque commune et pour ½ au prorata du potentiel fiscal global de chaque commune.

Ces installations sont, à ce jour, et ce depuis plusieurs années, dégradées et nécessitent une réhabilitation complète ainsi qu'une mise aux

normes pour les personnes à mobilité réduite.

Le budget prévisionnel s'élève à près de 300 000 euros.

« Tous ses travaux se feront sans augmenter la pression fiscale mais nous obligeront à en différer certains, eux aussi importants et urgents. Pour les clubs de tennis, une rénovation des sols des terrains « résine » et « moquette » devrait quand même pouvoir se faire sur 2017 ».

Philippe Merlevede, président.

TRAVAUX

Maison des associations



Les travaux de démolition sont achevés

Le processus de concours d'architecture a été lancé. Dans un premier temps, 18 cabinets ont fait acte de candidature. Les 17 ayant présenté un dossier complet **ont fait l'objet d'un examen par le jury de concours, réuni en mairie le 30 mars dernier.** Celui-ci, présidé par le Maire, est composé de la commission d'appel d'offres et de

personnalités qualifiées. D'autres y sont également conviées car présentant un intérêt particulier susceptibles d'apporter des informations. **Seuls le Maire, la commission d'appel d'offres et les personnalités qualifiées ont des voix délibératives.**

Les cabinets sélectionnés :

9bis architecture (Bretteville-du-Grand-Caux 76110), A.R.A. SARL D'ARCHITECTURE (Mont-Saint-Aignan 76130), Groupe 3 (Architectes Rouen 76000).

Ils présenteront à cette même commission le jeudi 6 juillet 2017 prochaine, leurs projets détaillés. Un des trois sera retenu.

Rappelons que la maison des associations, édifée à l'emplacement de l'ancienne mairie offrira 380m² de surface sur deux niveaux et devrait être inaugurée en juin 2019.

CAVITÉ SOUTERRAINE

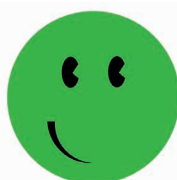
Affaissement de la VC10

La découverte d'un affaissement dans l'accotement de la VC 10 (Voie qui relie le bourg au hameau du Faulx) avait amené les services de la Métropole à procéder à la sécurisation des lieux. L'observation de ce désordre géologique pendant plusieurs mois a conduit à pousser les investigations. C'est ainsi que les réseaux traversant cet

affaissement ont été recherchés d'abord sur plans et ensuite sur site par des procédés échographiques. **Les sondages sont maintenant réalisés afin de mettre en évidence ou non la présence d'une marnière.** Si l'existence était avérée, il serait procédé au comblement de la cavité par injection de béton.

APPROPRIEZ-VOUS VOTRE VILLE

Veillons à notre cadre de vie



Les espaces publics continuent d'être entretenus mais d'une manière différente et nouvelle depuis l'interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires. Travailler sans chimie demande beaucoup de travail pour les agents des services techniques de la Commune. Les franquevillais peuvent apporter leur contribution en nettoyant au droit de leur propriété. D'avance merci.

CIMETIÈRE

Pose d'un brise-vue



Les agents du service technique de la Ville ont posé des brise-vue sur la clôture du cimetière récemment installée. Ce dispositif a pour objectif de protéger le cimetière des vents dominants et d'assurer une certaine intimité aux familles venant se recueillir.

AMÉNAGEMENT

De nouvelles salles modulaires



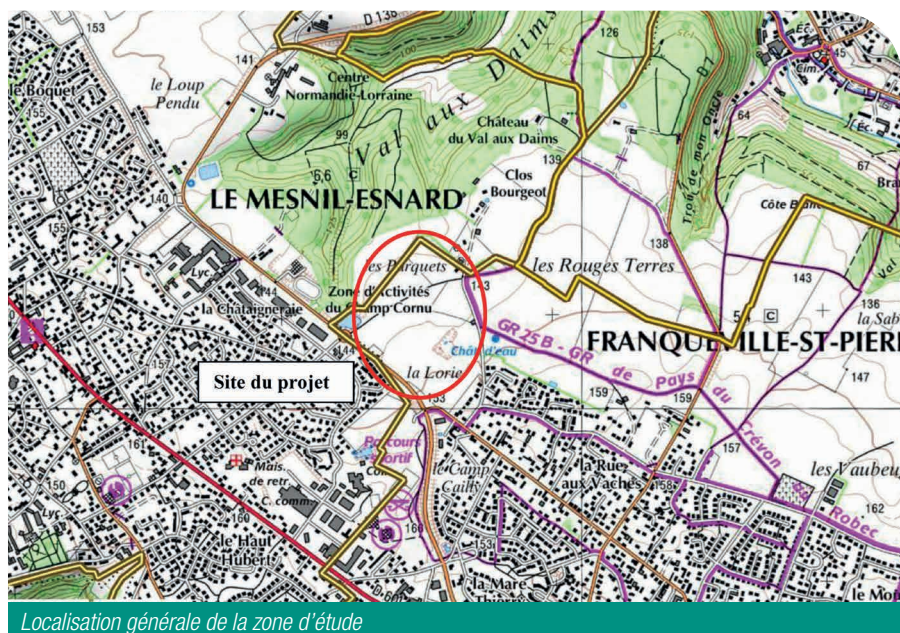
Les congés scolaires de printemps auront été l'occasion de mettre en place les fondations destinées à recevoir les nouvelles salles modulaires qui pourront accueillir dans de bonnes conditions les activités des associations. Situés à l'emplacement des anciens préfabriqués, à proximité du gymnase Bignot et des tennis, ces locaux seront édifés lors des prochains congés d'été afin d'être opérationnel dès la rentrée de septembre.

ZÉRO PHYTO

Depuis le 1er janvier 2017, il est interdit d'utiliser ou de faire utiliser des produits phytosanitaires pour l'entretien de la majorité des espaces publics. Cette mesure procure un certain nombre de **bénéfices pour la santé** des habitants les plus fragiles, pour les agents municipaux qui les utilisent, pour la qualité des eaux et d'une façon générale pour la biodiversité.

URBANISME

ZAC du Val aux Daims



Localisation générale de la zone d'étude

Pourquoi une extension de l'urbanisme ?

L'urbanisme de notre Commune n'offre pratiquement plus de terrains disponibles pour poursuivre la construction nécessaire et sollicitée sur le territoire communal notamment pour répondre aux obligations de logements sociaux de la loi SRU réalisés dans le cadre de la mixité. Notre Commune est attractive, « à la porte de la ville, une fenêtre sur la campagne ». Certaines parcelles existent mais il ne peut être question de pousser les propriétaires à vendre leurs biens si ce n'est pas leur souhait. Et pourtant nous avons une nécessité urgente de répondre à ces différentes attentes.

Souvent on souhaite que l'urbanisme fasse une pause seulement à partir du moment où on est arrivé sur la Commune ; mais il ne peut en être ainsi.

Pourquoi le « Val aux Daims » ?

La ZAC du Val aux Daims située à l'ouest forme la jonction entre l'urbanisme du Mesnil-Esnard et de Franqueville-Saint-Pierre et à proximité de deux lignes de transport en commun, comme le demande les prescriptions du SCOT.

C'est le seul secteur autorisé par le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) de l'Agglomération rouennaise.

En effet, à l'Est sont situés les terrains survolés par les avions en liaison avec l'aéroport de Boos. Au Sud, le long de la R.D. 94 menant vers le Lycée Galilée, le terrain est limité et protégé en raison de la présence d'une ZNIEFF (secteur écologique) à proximité, dans le vallon de Brunval, et occupé en partie par les vestiges d'une villa gallo-romaine. Au nord, les terrains entourant le cimetière, entraîneraient une circulation supplémentaire sur la rue Pasteur qui n'est pas calibrée à cet effet. À l'ouest enfin, les terrains forment la jonction.

Comment sera conçu le « Val aux Daims » ?

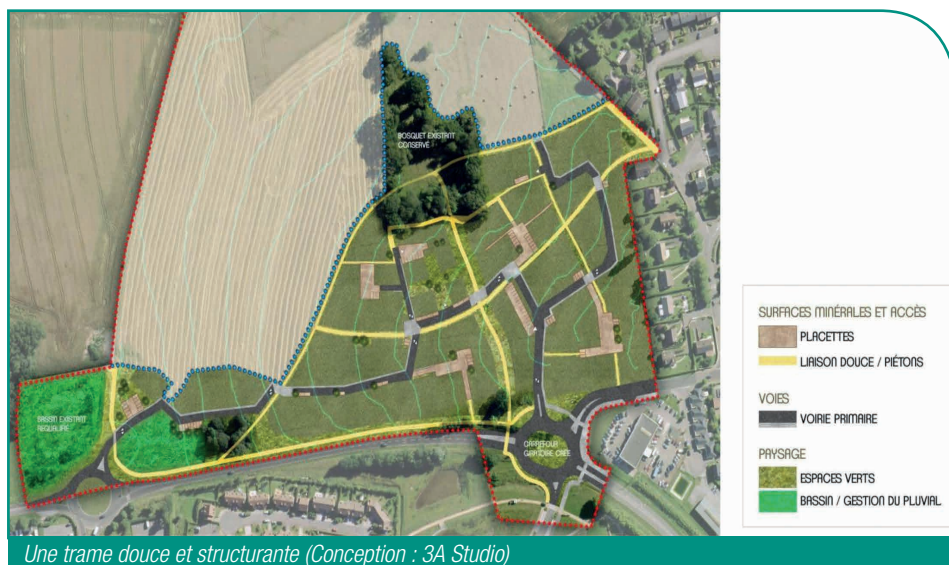
Il ne s'agit pas d'un urbanisme brutal mais maîtrisé dans un plan général d'aménagement pour répondre aux besoins de la Commune, de ses habitants et des futurs franquevillais. L'urbanisme ne sera pas réalisé par des lotissements en forme de voie avec placettes de retournement et des constructions de part et d'autre mais inscrit dans un schéma d'ensemble choisi. Afin de présenter une qualité architecturale la volonté de la Commune a été d'établir un plan d'ensemble harmonieux qui sera rendu opérationnel progressivement. **La construction se fera pendant 18 ans,**

au rythme de 25 à 30 logements par an comme c'est le cas depuis des années. Il ne peut être question de laisser partir l'urbanisme sans maîtrise absolue des autorisations de construction.

Une première phase va être entreprise dès que l'Utilité publique sera décrétée par arrêté préfectoral sur l'ensemble de la ZAC. Elle s'échelonnnera sur 6 ans. 30% des logements, suivant les obligations de la Loi SRU, seront réservés au social, 25% à l'accession privée des primo-accédants, et enfin 45% à l'habitation individuelle. La moitié sera réalisée en petits collectifs et l'autre moitié en parcelle individuelle. Les axes structurants seront réservés aux voies douces : pistes piétonnes et cyclistes. Les voiries ne desserviront que les habitations. Le bois existant sera aménagé et des espaces de convivialité sont prévus pour donner de la respiration à l'ensemble des constructions.

**Quelles études sont nécessaires pour assurer la faisabilité ?****Les études ont porté sur 4 points :**

La Loi sur l'eau et les ruissellements : des études ont été menées par le cabinet SAFEGE, à la demande de l'aménageur NEXITY Foncier Conseil. Ces études ont suivi les recommandations des services de l'Etat (DDTM) et de la Métropole. Il en résulte qu'après aménagement des retenues d'eau et bassins, **le risque portant sur les ruissellements vers la vallée sera de l'ordre de 13 à 14 fois moins important qu'actuellement.** De plus le Cabinet d'études a pris volontairement des données minimisant le risque actuel en comparaison d'une prise en compte maximum des risques à venir notamment dans le cadre de « pluies centennales ».



Certes, l'imperméabilisation des terres ne permettra plus l'absorption des pluies ordinaires mais l'écoulement se fera naturellement par les réseaux créés. Le risque qu'il faut réellement anticiper est évidemment les situations d'exception et les données montrent bien que les risques pour les habitants de la vallée seront considérablement diminués dans l'avenir après l'aménagement de chacune des phases.

- **La densité :** La loi et le SCOT ne nous laissent pas le choix. Nous sommes obligés de respecter une densité de 50 logements à l'hectare sur les seuls terrains cessibles (hors voiries, pistes piétonnes et cyclistes et espaces de convivialité). C'est ainsi que l'obligation s'est imposée de prévoir 500 logements sur 18 ans au lieu de 400 soit 25 à 30 logements par an en tenant compte des délais de construction.

- **La circulation :** le carrefour de la rue Pierre Corneille et de la R.D. 138 a fait l'objet d'une étude particulièrement soignée. Le carrefour à feux sera remplacé par un giratoire en ovale qui sécurisera davantage la traversée piétonne, ralentira la circulation sur la R.D. 138 et fluidifiera l'entrée et la sortie de la Commune. L'accès au nouveau quartier se fera par deux points d'ancrage sur la route départementale. Aucun accès « véhicule » ne sera autorisé par la rue du Val aux Daims.

- **Les couloirs écologiques :** la qualité et la quantité d'espaces verts ainsi que le maintien du grand bois et autres espaces boisés faciliteront le maintien des couloirs écologiques.

Combien le « Val aux Daims » coûte à la Commune ?

Aucune dépense n'est et ne sera inscrite au budget au titre de ce secteur, bien au contraire. L'Aménageur NEXITY Foncier Conseil prend en charge l'intégralité des études nécessaires à la déclaration d'utilité publique. **Les travaux sont aussi entièrement à la charge de l'Aménageur.** Les nouveaux propriétaires sont exonérés de taxe d'aménagement (ex TLE). En revanche, l'Aménageur NEXITY Foncier Conseil s'est engagé contractuellement à verser **des participations à la Commune, supérieures au montant de la Taxe d'aménagement.**

Ces versements se feront au fur et à mesure de l'avancement de la réalisation de la ZAC.

Quels intérêts pour Franqueville-Saint-Pierre ?

Tout d'abord le « Val aux Daims » permet de répondre en partie à nos obligations de la loi SRU en matière de logements locatifs à caractère social. Notre commune est menacée de sanctions consécutives à un état de carence. Il s'agit là de risques de lourdes sanctions financières et de maîtrise par l'Etat de notre urbanisme. **Ce nouveau quartier répondra aussi à l'attractivité que notre Commune suscite auprès de jeunes et de moins jeunes qui cherchent à s'y établir.** Les équipements, notamment scolaires, seront ainsi préservés d'une sous-utilisation. Au-delà, de cet aspect, le « Val aux Daims » procurera de nouveaux moyens financiers à notre budget par les

nouvelles taxes foncières et d'habitat et donnera ainsi de nouveaux moyens dans la poursuite de la lourde tâche d'équipements sportifs et culturels manquant sur notre territoire. Enfin la participation financière de l'aménageur NEXITY, complètera les moyens supplémentaires pour aider la Commune à construire une salle multisport près du groupe scolaire afin de remplacer notre halle de sport devenue vétuste.

Quel calendrier pour le « Val aux Daims » ?

Le Conseil municipal a décidé de demander à Madame la Préfète de lancer la procédure en vue d'une déclaration d'utilité publique. Cela comprend, en plus de la consultation des services de l'Etat et de la Métropole, de lancer une enquête d'utilité publique. Les Franquevillaises et les Franquevillais seront alors sollicités pour exprimer leurs opinions et ainsi soutenir ce projet qui apparaît comme vital pour l'avenir de notre Commune. Une réunion publique sera alors organisée afin de répondre aux interrogations ou demandes d'explications des habitants. Suite aux conclusions de Monsieur le commissaire enquêteur, Madame la Préfète sera amenée à demander l'avis de la Métropole avant de signer un arrêté préfectoral d'utilité publique. Si la réponse est positive, ce que nous devons espérer, l'Aménageur commencera alors les réserves foncières et le début des travaux verra le jour.

PROJET

Périmètre de « sursis à statuer » de la Maison Blanche

Lors de sa réunion du 16 mars, le conseil municipal a défini sur cette propriété un périmètre d'étude et a instauré un sursis à statuer. Cette mesure administrative vise à surseoir à toute demande d'autorisation de travaux ou de construction. Cette parcelle de 2,4 hectares est de nature à intéresser les promoteurs immobiliers.

La responsabilité de la Commune est de défendre l'intérêt collectif notamment en maîtrisant l'urbanisme et en ayant une vision à long terme. La commune n'a aucune intention d'urbaniser dans ce secteur à court terme.

COURSE PÉDESTRE - 11 JUIN 2017

19^e édition de la Galopée



Les participants à la Galopée

Comme chaque année, **l'Entente Athlétique du Plateau Est (EAPE)** organise « La Galopée » le dimanche 11 juin prochain.

Cette course nature ou trail de 33 (Galopée), 15 (Galopette) ou 10 km (Galopade), fêtera sa 19^e édition. Quant aux marcheurs, ils pourront participer aux 10 km de la Galonordique (marche chronométrée) ou de la Galopédestre (marche libre sans chronométrage). **Les circuits empruntent en grande partie les chemins de grandes randonnées** (GR25, GR25A) et les sentiers balisés

pour traverser les communes du Plateau Est : Franqueville-Saint-Pierre, Belbeuf, Gouy, Saint Aubin Celloville et Amfreville-la-Mivoie. La montée vers le panorama de Saint Adrien est parcourue par les coureurs de la Galopée et de la Galopette. **Toutes les activités seront regroupées sur le stade du Lycée Galilée** : départ et arrivée des courses, un Kid'athletics (découverte de l'athlétisme pour les enfants de 6 à 12 ans), un village santé (prévention santé avec différentes associations, kiné, podologue...) et une initiation à la marche nordique (avec échauffement musical et prêt de bâtons), de la restauration rapide, une consigne.

Inscriptions sur le site internet de l'EAPE : <http://eape.athle.com> (limitées à 1000 dossards).

Pas d'inscription sur place le dimanche 11 juin pour les épreuves chronométrées.

Renseignements : 06 42 54 91 68

Email : lagalopee76@gmail.com

BASKET - 17 JUIN 2017

Tournoi « Basket Family »



Les joueurs du Basket Family en 2016

Pour la 5^e année consécutive, l'école de Basket du Basket Club Mesnil-Esnard-Franqueville (BCMEF), fête la fin de saison autour de l'événement «Basket Family» le samedi 17 juin au Complexe sportif Claude Bignot.

Pour cette occasion un après-midi convivial avec un tournoi jeune, un tournoi parents (pas besoin d'être basketteur pour participer), des concours, des matchs "All Stars" avec les coaches, seront organisés. Les participants sont invités à participer à un barbecue en fin de journée.

Informations au 06 85 67 01 98

JUDO

Tournois et Championnats pour les jeunes judokas



Louis Hurtrel D'Arboval, vainqueur du tournoi inter-régional Minimes

Les jeunes licenciés du Judo Club du Plateau Est (JCPE) ont obtenu de bons résultats lors des tournois et championnats auxquels ils ont participé depuis fin janvier dernier.

Tournoi inter-régional Minimes du 29 janvier : Leïla Bella obtient la 7^e place dans la catégorie des moins de 48 kg et Théana Duclos termine 2^e au classement final dans la catégorie des moins de 63 kg. **Louis Hurtrel D'Arboval** gagne ce tournoi dans la catégorie des moins de 55 kg.

Open international Minimes de Judo des 25 et 26 février : Théana Duclos remporte la médaille d'argent et **Louis Hurtrel D'Arboval** se classe 5^e.

Demi finales du Championnat de France Cadets les 18 et 19 février : Une médaille de bronze pour **Simon Gaspar** dans les moins de 50 kg quant à **Thomas Passebon** il se classe 5^e (moins de 60 kg), tout comme **Héloïse Dujardin** et **Lucie Déhaussy** (-63 kg).

Championnat de Seine-Maritime seniors 1^{ère} catégorie et minimes les 18 et 19 mars : **Alix Foucher** se classe 3^e de la compétition. Médaille de bronze pour **Leïla Bella** (-48 kg), médailles d'or pour **Théana Duclos** et **Louis Hurtrel D'Arboval**.

FOOTBALL - 17 JUIN 2017

Challenge « Foot Kid's »



Plus de 550 jeunes sont attendus

Le 17 juin 2017, le club de football de l'Union Sportive Mesnil-Esnard Franqueville-Saint-Pierre (U.S.M.E.F) organisera la nouvelle édition du Challenge «Foot Kid's» sur le parc de loisirs du Mesnil Franquevillais (SIVOM).

Le principe de cette manifestation sportive est de proposer aux jeunes licenciés âgés de 6 à 13 ans, une alternance de matchs de football, de

passages dans des ateliers basés sur les valeurs citoyennes, et de quizz. Ce sont près de 550 enfants qui viendront fouler les pelouses du Plateau Est autour du thème pédagogique de cette année, «À la découverte de la Normandie».

Les quatre ateliers seront consacrés à la sécurité routière, aux gestes de premiers secours, au tri sélectif et à la sensibilisation au handisport (Cecifoot). Les quizz seront dédiés à la découverte de quatre sites remarquables de notre belle région. Comme pour chaque édition, le but du Challenge «Foot Kids» est de faire partager le plaisir du jeu dans le respect des règles.

SAMEDI 17 JUIN 2017

De 10h à 17h

Parc de loisirs du Mesnil Franquevillais (SIVOM)

Site internet :

www.usmef.over-blog.net

KUNG-FU, TAÏCHI-CHUAN, QI GONG - 17 JUIN 2017

Danses du lion et du dragon



Maximilien de Césarès, médaillé au Championnat de France de Kung-Fu

L'association Sportive de Wushu et Taïchi-Chuan (A.S.W.T) a réussi à se démarquer lors du **Championnat de France de Kung-Fu** qui s'est déroulé les 18 et 19 mars derniers. À cette occasion, **Maximilien de Césarès a remporté une médaille de bronze au sabre et une médaille d'argent au combat chorégraphié.**

L'A.S.W.T compte aujourd'hui plus de 135 adhérents âgés de 4 à 75 ans.

SAMEDI 17 JUIN 2017

Démonstration gratuite au Dojo David Douillet à 20h. Au programme : danse du Lion, danse du Dragon, Kung-Fu, Taïchi Chuan et Qi Gong.

DU 19 AU 22 JUIN 2017

Dojo David Douillet

Cours d'initiation gratuits pour tous

(voir planning sur le site internet :

www.aswt76.fr)

FORUM DES ASSOCIATIONS

Les Rencontres Franquevillaises



Inscriptions au stand du Judo club

Plus de 40 associations seront au rendez-vous de cette rentrée pour présenter leurs activités. Comme en 2016, des associations participant au forum feront des démonstrations durant toute la journée .



Démonstration de l'ESF Aikibudo en 2016

SAMEDI 9 SEPTEMBRE 2017

De 10h30 à 12h30 & de 14h à 17h30

Complexe Sportif Claude Bignot

Entrée libre

À NOTER

Le nouveau **guide des associations** en préparation



La nouvelle édition **2017-2018 du guide des associations** sportives, culturelles, loisirs et humanitaires est en préparation et sera distribuée dans toutes les boîtes aux lettres **le 1^{er} et le 2 septembre prochains**. Le guide sera également consultable sur le site internet de la mairie : www.franquevillesaintpierre.com

RETOUR EN IMAGES

Femmes de lettres africaines



Laurence Amouroux, Chantal Martin ont accueilli Alexia Gakuba-Murekeyisoni

Cette soirée, organisée dans le cadre du Printemps des poètes, a inauguré une nouvelle programmation de la ville : des rendez-vous plus proche du public dans la salle du conseil municipal de la mairie proposant des soirées lectures, des conférences, des découvertes de pays

et de leurs traditions. Le premier d'entre eux a eu lieu **le mercredi 8 mars** et a proposé d'explorer le continent africain à travers **une exposition de peintures d'Alexia Gakuba-Murekeyisoni et des lectures de Frédérique Bruyas.**



Frédérique Bruyas accompagnée par Adama Bilorou Dembélé

RETOUR EN IMAGE

Théâtre « Tout bascule »



Les interprètes de la comédie « Tout bascule » sur la scène de l'Espace culturel Bourvil

L'Espace Culturel Bourvil a affiché complet lors de la représentation de la **comédie « Tout bascule »** programmée le 17 mars dernier. Cette pièce écrite en 2002 par **Olivier Lejeune** a rencontré un vif succès auprès du public. Deux heures

de rires provoqués par des situations des plus cocasses interprétées sur un rythme effréné avec beaucoup de talent par Olivier Lejeune, Julie Arnold, Rodolphe Sand, Elodie Wallace, Anne-Sophie Level, Philippe Rambaud et Fred Vastair,

PARTENARIAT

École de musique et association Passerelle

Manuel Guérard, président de l'AFAM (École de musique) et Alain Gires, président de l'association Passerelle ont signé une convention, le 7 mars dernier en présence de Philippe Leroy, Maire, officialisant leur partenariat.

Celui-ci a pour objectifs :

- De favoriser la venue des élèves de l'école de musique aux concerts organisés par l'association Passerelle en proposant un tarif préférentiel.
- De créer des rencontres entre les artistes invités par l'association Passerelle et les élèves de l'école de musique.
- D'assurer la diffusion des événements artistiques organisés par l'association Passerelle auprès des élèves de l'école de musique.
- De permettre une meilleure diffusion de l'information au niveau intercommunal en ouvrant les pré-réservations aux élèves des écoles de musique du territoire.

RETOUR SUR

Festival Blues Notes



La 9^e édition du Festival « Blues Notes » organisée par l'association Passerelle le 31 mars dernier a fait salle comble.

Une programmation d'exception a été proposée aux amoureux du Blues avec **Philippe Ménard One Man Band**, véritable homme-orchestre du blues et du rock français, **Cutis Johnson Band** et **Fred Chapellier** en tête d'affiche pour lequel 2017 est l'année de sa dernière tournée sous son nom propre.

LA FRANQUEVILLADE CHEZ LES PIRATES - 3 et 4 JUIN 2017

Sur les traces de Rita et Jack



Après avoir découvert le Far West en compagnie de Rikiki et James, **la Franquevillade vous emmène cette année au pays des pirates avec Rita et Jack !**

ATELIERS ET ANIMATIONS

Monter dans la mâture fait partie de l'activité des pirates depuis la nuit des temps. Ce plaisir habituellement réservé aux équipages sera proposé aux petits et grands. Ils pourront **s'initier à la grimpe dans les mâts d'un gréement** qui culminera à plus de 12 mètres !



Pendant ce temps, des flibustiers installeront leur campement et animeront, dans un fabuleux décor d'épaves, des ateliers ludiques et gratuits : forge, vannerie, bois, calligraphie et coloriage, corde, cuir, cache oeil, médaille...

Les plus jeunes participeront à des animations organisées par le Conseil Municipal des Enfants et dans l'espace « À bord moussaillon » : création d'accessoires de pirates, jeux de société, coin lecture...

SPECTACLES ET FEU D'ARTIFICE

Dimanche 4 juin, « Tonnerre de Brest » : un spectacle musical et visuel retraçant la vie des pirates avant d'embarquer, au moment où ils recrutent leur équipage, sera présenté.



Le traditionnel feu d'artifice clôturera cette « Franquevillade chez les pirates ».

SAMEDI 3 & DIMANCHE 4 JUIN 2017
Place des Anciens combattants
Salle des fêtes Marcel Ragot
Samedi 3 juin de 14h à 19h
Dimanche 4 juin de 10h à 23h30
Animations gratuites

ÉCOLE DE MUSIQUE

Les prochains
rendez-vous



JEUDI 15 JUIN 2017 - 20h30

Concert de la chorale Cantemus
Église Saint Pierre

La chorale Cantemus accompagnée par l'ensemble à corde du Plateau Est, proposera un programme articulé autour du compositeur français Gabriel Fauré. Pour l'occasion, l'ensemble Polysons (créé en 2015 à l'initiative de chanteurs amateurs expérimentés) viendra compléter le programme musical. L'ensemble de ce concert sera placé sous la direction d'Hervé Chollois.



VENDREDI 23 JUIN 2017 - 20h

Concert de fin d'année
Espace Culturel Bourvil

L'école de musique clôturera sa saison avec un concert placé sous le signe du chant. Les classes de Formation Musicale, accompagnées des professeurs et de quelques grands élèves proposeront un voyage musical riche et coloré. L'école de théâtre Les Strapontins, sous la conduite de Christelle Theuret se joindra à cette programmation pour enrichir cette soirée de fin d'année. Une première partie consacrée aux grands ensembles de l'école complètera le programme musical.

Reprise des cours individuels et de la formation musicale :

11 septembre.

Reprise des pratiques collectives :
18 septembre.

FEU DE LA SAINT JEAN - 23 JUIN 2017

Soirée « Au coin de la rue Jean »



Le groupe « Au coin de la rue Jean »

L'association Anim'action organise un dîner-concert à l'occasion de la fête de la Saint Jean, animé par le groupe « Au coin de la rue Jean »,

avant l'allumage du feu préparé par la Ville. Au gré des guitares, du violon, du banjo, de l'autoharpe et de l'harmonica, Didier, Pierre, Jackie et Jean-Marie vous

emmèneront sur la mythique route 66 : la route de la musique folk et des chansons traditionnelles.

La «Batucada» de l'École de musique et les élèves de l'ESF Danse emmèneront le public sous des airs et des danses de samba de l'Espace culturel Bourvil à la place Marcel Ragot où un DJ des années 80 fera danser la foule en attendant l'allumage du feu.

VENDREDI 23 JUIN 2017

Dîner concert à partir de 19h30

Salle des Fêtes Marcel Ragot

Tarifs : 12 € (Kir, Moules frites)

Inscriptions :

Association Anim'action au

06 83 31 13 63 & au 06 75 24 85 50

Allumage du feu place Marcel Ragot à partir de 23h00

Buvette place Marcel Ragot

CONCERT - 6 OCTOBRE 2017

Soirée Jazz avec « Super Swing Project »



Le quatuor du Super Swing Project

Organisé en partenariat avec la Ville de Franqueville-Saint-Pierre, l'association Passerelle propose pour cette nouvelle soirée dédiée au Jazz, le quatuor du Super Swing Project. Super Swing Project est né d'une rencontre sur scène, un beau jour de l'automne 2014, de quatre vrais fous du swing. Fanas d'un répertoire particulier datant des années 1920-1930, comprenant

notamment des thèmes composés par les grands pianistes de l'époque. Avec leur musique, aux accents de prime abord insouciant, ils nous entraînent, à travers le temps et l'espace, dans un voyage où l'on croise, au détour d'une phrase, le profil de Marlowe, le Manhattan de Woody Allen, la gouaille de Fats Waller, quelques habitués du Cotton Club ou les échos d'un cabaret berlinois des Années folles...

VENDREDI 6 OCTOBRE 2017

20h30 - Espace Culturel Bourvil

Tarifs : 12 € (tarif unique)

Points de vente :

Passerelle 06 80 51 40 66

Email : passerelle@franceserv.com

Magasin Super U de Franqueville-Saint-Pierre & magasin

Transparence Optique à

Bonsecours

ARTS ET LOISIRS

Bourse aux vêtements hiver 2017

L'association Arts & Loisirs organise la bourse aux vêtements d'hiver du **10 au 13 octobre** à l'Espace Culturel Bourvil. Vente des listes **uniquement** le lundi 2 octobre de 9h à 12 et de 14h à 17h.

Tarif : 4 € par liste.

Mardi 10 octobre :

Dépôt des vêtements de 8h à 18h30 (horaires à choisir lors de la réservation)

Mercredi 11 octobre :

Vente au public de 9h à 22h

Jeudi 12 octobre :

Vente au public de 9h à 14h

Vendredi 13 octobre :

Reprise des invendus de 16h à 18h30

Informations au 06 67 48 27 54

EN BREF

Possibilité de se réinscrire aux activités de l'association Arts & Loisirs pour l'année 2017-2018 dès le mois de juin au 06 67 48 27 54

THÉÂTRE - 20 OCTOBRE 2017

Comédie « Pour le meilleur et pour le rire »



Comédie à quatre personnages de Lionel Gédébé.

Résumé :

Barbara est belle et pétillante, François est un travailleur acharné. Ils invitent leurs voisins et amis Anne et Georges, plus récemment réunis, à fêter ensemble leurs 20 ans de mariage. Mais le vacarme de tant de bonheur fini par résonner aux oreilles du Diable qui décide d'y planter ses cornes pour y mettre bon ordre. Il leur jette un sort qui les oblige à ne se répondre que la stricte vérité !...

S'en suit une cascade de révélations qui mettra au grand jour une quantité de secrets auxquelles ces deux couples auront bien du mal à résister. Les masques vont tomber avec fracas sur 20 ans d'un épais voile de mensonges tandis que Anne et Georges ne seront pas sans ajouter un peu de piment à

une ambiance déjà bien épicée. Arriveront-ils à résister malgré cette honnêteté inattendue et obligatoire ? La franchise dans le couple est-elle un mal nécessaire ou un bienfait facultatif ? C'est ce que nous découvrirons...

Pour le meilleur et pour le rire !

Avec : Didier Gustin, Séverine Ferrer, Mélanie Rodriguez, Romain Fleury.

La presse en parle :

« Cure de rire assurée pour cette comédie de boulevard, aux accents de modernité »

« La comédie Pour le meilleur et pour le rire a été couronnée d'un succès phénoménal »

« Une soirée pleine de surprise »

VENDREDI 20 OCTOBRE 2017

20h30 - Espace Culturel Bourvil

Réservations en Mairie à partir du 6 juin

Tarifs : 30 € (fauteuils) 20 € (chaises)

SALON DU POLAR - 18 et 19 NOVEMBRE 2017

Stéphane Bourgoin invité d'honneur du 7^e Salon « Sang pour Sang Polar »



Stéphane Bourgoin, invité d'honneur

Spécialiste mondial des tueurs en série, Stéphane Bourgoin a interrogé plus de soixante-dix serial killers depuis 1979. Il a été conférencier à l'école de la Gendarmerie Nationale pendant plus de dix ans. Membre fondateur de l'association « Victimes en série ». Il a écrit plus de trente ouvrages

sur les affaires criminelles. Son livre le plus connu, « Serial killers - Enquête mondiale sur les tueurs en série », a été traduit dans une quinzaine de langues. Il est l'auteur de plus d'une centaine de documentaires à la télévision.

Programme du samedi 18 novembre :

- Animations policières du Conseil Municipal des Enfants dans le Hall de l'Hôtel de Ville de 14h à 17h.
- Conférence de Stéphane Bourgoin à 18h30, salle Marcel Ragot.

Programme du dimanche 19 novembre, de 10h à 18h à l'Espace Culturel Bourvil ;

- Animations de la bibliothèque,
- Rencontres et dédicaces avec les auteurs,
- Jeu de Blind test,
- Table ronde avec Stéphane Bourgoin,
- Démonstration de self défense,
- Exposition
- Remise du Prix « Sang pour Sang Polar ».

CONFÉRENCE DE STÉPHANE BOURGOIN

« Dans la tête d'un tueur en série »



Stéphane Bourgoin avec Donald Harvey, surnommé « L'Ange de la mort »

Samedi 18 novembre à 18h30
Salle des Fêtes Marcel Ragot
Place des Anciens Combattants
Tarif entrée : 3 €.

Réservations en Mairie à partir du 17 août 2017.

Interdit au moins de 16 ans.

ANNIVERSAIRES

Élizabeth Volozan célèbre son 100^e anniversaire



Élizabeth Volozan, accueillie en Mairie

Élizabeth Volozan a été accueillie en Mairie le 12 janvier 2017 par Philippe Leroy, Maire, pour célébrer son centième anniversaire, entourée de sa famille.

À cette occasion, **Élizabeth Volozan a reçu la médaille de la ville** ainsi qu'un panier garni et un bouquet de fleurs.

Les noces d'or de Nicole et Gérard Hermel



Noces d'or de Nicole et Gérard Hermel

C'est entouré de leur famille et de leurs amis costumés en danseurs de country, rappelant ainsi leur passion commune, que **Nicole et Gérard Hermel ont célébré leurs noces d'or, samedi 15 avril dernier dans la salle d'honneur de l'Hôtel de Ville** où ils ont été accueillis par Philippe Leroy, Maire.

RENDEZ-VOUS À LA BIBLIOTHÈQUE !

Pour les enfants :

- **Bébés lecteurs** : les vendredis 2 Juin et 8 septembre de 10h à 11h
- **Animations du mercredi entre 14h30 et 17h** : «Après-midi au jardin potager» et bricolages le mercredi 7 juin entre 14h30 et 17h.

Pour les adultes :

- **Café littéraire** : le vendredi 2 juin à 14h à la bibliothèque.

ATTENTION ! Pendant les vacances d'été, la bibliothèque sera ouverte le samedi matin de 10h15 à 11h30 (ATTENTION, horaires avancés d'un quart d'heure). LA BIBLIOTHÈQUE SERA FERMÉE le samedi 15 juillet. Retour aux horaires habituels dès le 4 septembre.

Nous serons présents aux « Rencontres Franquevillaises » le samedi 9 septembre.

Plus d'infos sur la page Facebook ou sur le blog : bibliotheque-fsp.over-blog.fr

COMITÉ DES ANCIENS Programme des animations

• Jeudi 8 juin

Sortie en car. Visite de la Chapelle Royale à Dreux, déjeuner et après-midi dansant «Au cochon grillé» à Meauce.

• Jeudi 15 juin à 14h30

à l'Espace Culturel Bourvil : goûter-dansant, animation Orchestre Sabrina et Freddy Friant

• Jeudi 14 septembre à 14h30

à l'Espace Culturel Bourvil : goûter-dansant, animation Orchestre Duo Guinguette.

• Dimanche 22 octobre à 12h

à l'Espace Culturel Bourvil : banquet.

ANCIENS COMBATTANTS Congrès départemental



Le défilé des porte-drapeaux

Dimanche 9 avril dernier, la ville de Franqueville-Saint-Pierre a accueilli plus de 450 anciens combattants, réunis à l'Espace Culturel Bourvil à l'occasion de leur congrès départemental.

La cérémonie s'est terminée par le **défilé d'une centaine de porte-drapeaux** emmené par l'Harmonie municipale de Charleval et un **rassemblement au monument aux morts** pour un hommage aux disparus.

Les évènements du Plateau

Commune d'Amfreville-la-Mivoie :

- Samedi 17 juin à 20h :
Musique en fête, groupes Yallinn et Loscar Combo
Square Jacques Prévert. Accès gratuit.

Commune de Belbeuf :

- Du 8 au 10 juin à 20h30 :
Spectacle théâtral et musical en hommage à
Michel Berger.
Salle des fêtes. Entrée 8 euros (gratuit -12 ans)
Réservation au 02 35 80 13 26

Commune de Bonsecours :

- Mercredi 21 juin de 17h à 20h :
Fête de la musique avec les groupes «Au coin de
la rue Jean» et «Et pourquoi pas»
Espace Daniel Lavallée. Accès libre.
- Samedi 1^{er} juillet à 18h30 et 20h30 :
Concert de fin d'année de l'école de musique
«Walt Disney» à l'honneur
Casino. Accès libre.

Expression de la majorité « Ensemble dessinons Franqueville-Saint-Pierre »

Tout le monde doit défendre ses idées, mais désinformer volontairement n'est pas informer et ne vise qu'à nuire. Les Franquevillais ont droit à une juste information. Concernant le secteur de « La Maison blanche » contrairement à ce qui est écrit dans l'expression d'un des groupes minoritaires et suivant ce qui a été approuvé au Conseil municipal du 16 mars dernier, la Commune n'envisage pas d'urbaniser cet espace mais veut en revanche, se préserver d'une urbanisation à venir non maîtrisée. Il a donc été institué un périmètre de « sursis à statuer » afin de permettre à la Commune de contrôler ou éventuellement d'interdire toutes demandes d'autorisation concernant des travaux, constructions ou aménagements. Le nombre de logements annoncé est sans fondement. Quant à la Résidence Service Séniors, prévue route de Paris /rue des Canadiens, elle n'est pas réalisée par un bailleur social. Toutefois, en matière de logements sociaux la Commune reste menacée d'un constat de carence par Mme la Préfète avec de lourdes pénalités, la perte de la maîtrise de l'urbanisme et de l'attribution d'une partie des logements si la ZAC du Val aux Daims n'est pas réalisée. Quant au versement par l'Aménageur de premières participations, elles ne pourront avoir lieu qu'après avoir obtenu le droit d'aménager.

Trop, c'est trop ; pour plus d'informations correctes s'adresser à la mairie.

Expression de la minorité

« Franqueville-Saint-Pierre Naturellement »

Lors du conseil municipal du 16 mars 2017, le maire a fait voter la mise à l'étude d'une 2ème ZAC sur le site de la Maison-Blanche. Les 2,5 ha permettront de construire 120 à 130 logements, parmi lesquels la moitié des logements sociaux dont la commune a besoin pour répondre à la loi SRU. Avec la contribution de la Résidence-Séniors de la Garenne, l'objectif de 100 logements sociaux créés sur la commune d'ici 2025 sera atteint. La commune n'aura donc pas à payer de pénalité. Dès lors, faut-il persévérer dans le projet de la ZAC du Val aux Daims et mener de front 2 projets de ZAC à Franqueville, soit une ZAC à chaque extrémité de la rue Pasteur, rendant ainsi la vie impossible à tout un quartier ?

La sagesse veut désormais qu'on se limite à une seule ZAC et qu'on oriente le choix vers le site de la Maison-Blanche au lieu du Val aux Daims : situation en zone PLU déjà urbanisée, 2 fois plus proche des écoles (0,9 km) et des commerces franquevillais de centre-ville (0,5 km), moindre impact sur la circulation et les inondations, meilleure accessibilité vélo/piéton... C'est le choix du bon sens ! D'autant qu'on a appris que les 144.000€ de participations financières 2017 promises par NEXITY aménageur du Val aux Daims, pour les installations sportives de la commune sont reportés sine die !

Pour plus de précisions : sur internet, tapez « franqueville » + « blog ».

Expression de la minorité

« Propositions Municipales – FSP »

Au centre-ville, l'axe central a été recouvert d'un revêtement nouveau, en relief, bien visible. Le but, de ces travaux réalisés par la Métropole est de faire prendre conscience aux usagers, qu'ils sont dans un espace très fréquenté par les piétons ! Vouloir assurer la sécurité des Franquevillais est un devoir ! « Qui paie ? ». Bien sûr, encore nous par le biais de nos lourds impôts transférés tous les ans à la Métropole. Mais au moins, c'est visible, et utile pour la sécurité. Il faut parler de sécurité quand on voit certains véhicules rouler en excès de vitesse ; En zone 30, les piétons ont priorité.

La ZAC du Val aux Daims suscite quelques oppositions plus bruyantes que nombreuses. Elle provient de quelques riverains et d'une partie de l'opposition politique. Les logements sociaux sont mis en avant. Mais nous sommes devant les obligations de la loi de construire 30% de ces logements en habitat social tant que nous n'avons pas atteint nos obligations légales. Il faut rappeler que la ZAC du Val aux Daim est un projet d'ensemble maîtrisé sur 18 ans, soit moins de 30 logements par an.

« Un village normand entre deux clochers », c'est sympathique mais si on veut toujours être d'actualité, il faut consolider le clocher de l'église de saint-Pierre, qui n'a pas été entretenu depuis de nombreuses années. Il fait partie de notre Patrimoine. Groupe Propositions Municipales. Annette SAINT-AUBIN

AGENDA

PROGRAMME DU 23 MAI AU 20 OCTOBRE 2017

Toutes les animations sont sur www.franquevillesaintpierre.com

SAMEDI 3

& DIMANCHE 4 JUIN
ANIMATIONS PENTECÔTE
« FRANQUEVILLADE
CHEZ LES PIRATES »
Ville de Franqueville
(Lire P.21)



JEUDI 8 JUIN

SORTIE
Comité des anciens
(Lire P.22)

DIMANCHE 11 JUIN

19^e édition de LA GALOPÉE
E.A.P.E
(Lire P.16)

JEUDI 15 JUIN

GOÛTER DANSANT
Comité des anciens
(Lire P.22)

SAMEDI 17 JUIN

TOURNOI BASKET FAMILY
B.C.M.E.F
(Lire P.16)

SAMEDI 17 JUIN

DÉMONSTRATIONS
A.S.W.T
(Lire P.17)

SAMEDI 17 JUIN

Challenge «Foot Kids»
U.S.M.E.F
(Lire P.17)

DU 19 AU 22 JUIN

Cours d'initiation
A.S.W.T
Dojo David Douillet
Entrée libre

VENDREDI 23 JUIN

FEU DE LA SAINT JEAN
Association Anim'action
(Lire P.20)

VENDREDI 23 JUIN

SPECTACLE FIN D'ANNÉE
École de musique
(Lire P.19)

SAMEDI 1er & DIMANCHE 2 JUILLET

SPECTACLE « LE VOYAGE
D'ULYSSE »
ESF Danse
Espace Culturel Bourvil
20h15 le samedi
15h00 le dimanche

VENDREDI 14 JUILLET

CÉRÉMONIE
COMMÉMORATIVE
ACPG-CATM
Place des Anciens
Combattants
Monuments aux morts
11h

SAMEDI 9 SEPTEMBRE

RENCONTRES
FRANQUEVILLAISES
Ville de Franqueville
(Lire P.17)

JEUDI 14 SEPTEMBRE

GOÛTER DANSANT
Comité des anciens
(Lire P.22)

SAMEDI 23 SEPTEMBRE

FEST NOZ
Association Gwez
Espace Culturel Bourvil
20h30

SAMEDI 23 SEPTEMBRE

EXPO & SOIRÉE ANNÉE 80
Les Enfants du Saloum
Salle des fêtes M. Ragot.
15h Exposition
20h Soirée

VENDREDI 6 OCTOBRE

CONCERT JAZZ
Association Passerelle
(Lire P.20)

SAMEDI 7 & DIMANCHE 8 OCTOBRE

« RENCONTRE
PHOTOGRAPHIQUE »
Artistes Franquevillais
Salle des fêtes M. Ragot.
10h-18h - Entrée libre

DU 10 AU 13 OCTOBRE

BOURSE AUX VÊTEMENTS
Association Arts & Loisirs
(Lire P.22)

VENDREDI 20 OCTOBRE

THÉÂTRE - COMÉDIE
Ville de Franqueville
(Lire P.21)



NUMÉROS PRATIQUES...

- Mairie - **02 35 80 20 39**
Ouverture : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00, mercredi et samedi de 9h00 à 12h00
Astreinte ville : **06 07 27 25 72**
(à n'utiliser qu'en cas d'extrême urgence, en dehors des heures d'ouverture de la Mairie)
- Police Municipale : **06 30 96 80 00**
- Gendarmerie (Boos) : **02 35 80 21 03**
17 ou **112** (portable)
- Pompiers : **18** ou **112** (portable)
- SAMU : **15**
- Urgences pédiatriques : **02 32 88 80 29**
- Centre antipoison : **0800 59 59 59**
- Médecin de garde : **02 35 58 76 33**
- Pharmacie de garde : **32 37**
- Centre Médico Social : **02 35 80 22 30**

INFOS PRATIQUES...

RAMASSAGE

- Ordures ménagères : collecte hebdomadaire, tous les jeudis (à sortir la veille au soir).
- Déchets recyclables : collecte le jeudi semaines impaires (à sortir la veille au soir).
- **Déchets végétaux :**
24.31 Mai - 14.21.28 Juin - 5.12.19.26 Juil - 2.9.23.30 Août - 6.13.20.27 Sept.
- Verre : collecte par apport volontaire dans les conteneurs installés dans la commune.

HORAIRES DE TONTE :

L'utilisation des engins à moteur électrique ou thermique est réglementée.

Jours ouvrables :

De 8h30 à 12h et de 14h à 20h.

Samedis :

De 9h à 12h et de 15h à 19h.

Dimanches et jours fériés :

De 10h à 12h.

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL : Jeudi 22 juin 2017 à 20h30.